

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

Le mercredi vingt septembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ;

Membres absents : Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Valérie MIGNOT ; Éric MOUNIER

Pouvoirs : Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Valérie MIGNOT à Sophie CETIN ; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 13 septembre 2023

Secrétaire : Yves RACHEDI

2023-48 – ENGAGEMENT DE DEUX PROCEDURES DE CESSION CONCERNANT L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE (PARCELLE AB 923) INCLUANT DES PLACES DE STATIONNEMENT SITUÉES SOUS LA PLACE DU 8 MAI 1945

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération n°2023-20 en date du 21 mars 2023 ;

Vu l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 14/03/2023 (Réf DS : 11096382 - Réf OSE : 2023-69064-12996-AR) ;

Vu l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 26/05/2023 (Réf DS : 12436831 - Réf OSE : 2023-69064-34017-AR) ;

Vu le projet de division de lots établi par la Société « Les Arpenteurs », géomètre-expert en date du 18 juillet 2023 ;

Considérant que le bien immobilier correspondant à l'ancienne bibliothèque, sis résidence de la Tour, 4 Place du Marché 69420 CONDRIEU, parcelle AB 923 (lots 26, 158 et 160 sur deux étages) ayant été déclassé après constatation de son déclassement, peut être cédé ;

Considérant qu'il est prévu de le scinder en deux parties vendues séparément (le rez-de-chaussée d'une part et le 1^{er} étage d'autre part) tel que le présente le projet de division annexé à la présente délibération ;

Considérant que des places de stationnement accompagnent la vente de ces biens ;

Considérant que la consistance des deux ventes envisagées est la suivante :

- Vente du rez-de-chaussée : 107 m2 de surface existante environ - 2 places de stationnement sous la place du 8 mai 1945 (lots 3 et 12) ;
- Vente du 1^{er} étage : 112 m2 de surface existante - 3 places de stationnement sous la place du 8 mai 1945 (lots 10, 19 et 28) ;

Considérant qu'une proposition de vente a été faite auprès de Madame Chrystel JEANDOT et de Monsieur Jean-Philippe BAS pour un montant (valeur du bien) de 153 350 € (frais de notaire à la charge de l'acheteur) ; que cette proposition a été acceptée ;

Considérant qu'une proposition de vente a été faite auprès de la Société LSA pour un montant (valeur du bien) de 154 340 € (frais de notaire à la charge de l'acheteur) ; que cette proposition a été acceptée ;

Considérant que ces prix respectent les montants planchers évalués par le service d'évaluation domaniale ;

Considérant qu'il convient en conséquence d'engager les procédures de cession ;

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions, décide,

Article 1^{er} : De vendre le bien immobilier (parcelle AB 923) correspondant au rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque (Lot 158 + une partie du lot 26 devenant lot 166) au 4 place du 8 mai 1945, 69420 Condrieu – Résidence de la Tour (accessible par la rue des Granges) et deux places de stationnement situées sous la place du 8 mai 1945 (lots 3 et 12) à Madame Chrystel JEANDOT et à Monsieur Jean-Philippe BAS habitant 83, chemin des poulatières, 38121, Chonas l'Amballan (avec une faculté de substitution à une SCI qui pourra être créée ultérieurement) pour un montant (valeur du bien) de 153 350 € (frais de notaire à la charge de l'acheteur) ;

Article 2 : De vendre le bien immobilier (parcelle AB 923) correspondant au 1^{er} étage de l'ancienne bibliothèque (Lot 160 + une partie du lot 26 devenant lot 165) au 4 place du 8 mai 1945, 69420 Condrieu – Résidence de la Tour (accessible par la place du 8 mai 1945) et trois places de stationnement situées sous la place du 8 mai 1945 (lots 10, 19 et 28) à la SAS LSA (842 698 409 R.C.S. Lyon, siège social sis 43 Rue de la Bourse 69002 LYON) pour un montant (valeur du bien) de 154 340 € (frais de notaire à la charge de l'acheteur) ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet, notamment les compromis ou promesses de vente et le cas échéant les actes de vente.

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 21 septembre 2023

Le Maire,
Philippe MARION

Le secrétaire de séance,
Yves RACHEDI

Pour le Maire,
Adjoint délégué
Yves RACHEDI

